

Lausanne, le 7 juin 2017

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à l'association Les Amis du Bolo's Computer Museum (aBCM), avec siège à La Sarraz, dont le but est le suivant :

« L'association aBCM a pour but de promouvoir la collection d'ancien matériel informatique de la fondation « Mémoires Informatiques », ci-après « la Collection ». Par ce but, elle entend faire en sorte que tout ce qui touche aux vieux ordinateurs ne soit pas détruit, mais au contraire récupéré, réparé, entretenu et montré de manière vivante. Elle entretient en outre un rapport privilégié avec la fondation Mémoires Informatiques, fondation pour la sauvegarde du patrimoine lié aux ordinateurs. »

Par décision du 7 juin 2017, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association aBCM ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

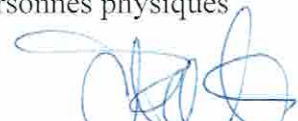
Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences personnes physiques



Patrick Grandjean
Juriste-fiscaliste



Cayetana Puebla
Juriste-fiscaliste